



Compte rendu

Je n'ai plus osé ouvrir la bouche... Témoignages de glottophobie vécue et moyens de se défendre

Philippe BLANCHET et Stéphanie CLERC CONAN. Limoges, Lambert-Lucas, 2018, 128 p.

Par Laurence Arrighi

Université de Moncton

Quelle corde sensible le sociolinguiste Philippe Blanchet a-t-il fait vibrer en publiant en 2016 *Discriminations* : combattre la *glottophobie*¹, quels processus sociaux a-t-il mis en lumière, quels tabous sociolinguistiques a-t-il soulevés, quels sentiments sous-jacents a-t-il su si bien étudier pour que son ouvrage, somme toute essentiellement scientifique, touche un large public?

Le fait est, en effet, assez rare, mais non inusité, qu'un ouvrage avant tout savant rencontre un écho auprès d'un large auditoire. Dans l'édition française en sciences humaines et sociales, ce fut le cas, il y a quelques années, du fameux *Retour à Reims* (2009) de Didier Éribon comme ce fut le cas plus récemment pour l'ouvrage de Blanchet *Discriminations* : combattre la *glottophobie*².

Mêmes lignées, mêmes effets, ces deux auteurs ont, à l'occasion de la parution de leur livre respectif, reçu un abondant courrier où lecteurs et lectrices ont fait part de leur expérience (douloureusement) vécue des mécanismes sociaux dépeints dans leurs ouvrages

1. À ma connaissance, le terme est de Blanchet. Le concept désigne une xénophobie en tant qu'elle rejette l'autre et cause des dégâts de toutes sortes, tout aussi bien sociaux (échecs scolaires puis professionnels, relégation sociale, marginalisation tant politique que citoyenne) que très personnels (insécurité linguistique, honte, réduction au silence...).
2. Précisons que ces deux livres partagent aussi le fait d'être à mi-chemin entre l'étude scientifique et l'essai. Ce « genre » donne périodiquement des ouvrages sociologiques ou sociolinguistiques particulièrement précieux pour comprendre des mécanismes d'exclusion et offrir des outils pour mieux les penser (les penser?). On peut songer dans le monde anglophone aux écrits de Hoggart (1991 notamment) ou, à partir du terrain acadien, à l'ouvrage de ma collègue Annette Boudreau, *À l'ombre de la langue légitime* (2016).

(en substance, celle du transfuge de classe pour Éribon, celle du minorisé linguistique pour Blanchet). À l'un comme à l'autre auteur, il est apparu que ce courrier, qui dit une souffrance intériorisée et souvent pour la première fois exprimée, ne pouvait rester sans réponse. Tous deux y ont répondu par un autre livre³.

Ainsi, *Je n'ai plus osé ouvrir la bouche...*, signé par Philippe Blanchet et Stéphanie Clerc Conan, est une réponse collective à tous ceux et celles qui se sont personnellement adressés au premier auteur à propos de son précédent ouvrage (voir partie 1, « Présentation », p. 7-12, dans laquelle les coauteurs exposent le projet et le contenu de leur livre).

Plus précisément, à l'origine de *Discriminations*, il y a de la part de Blanchet un fort travail de recherche qui lui a permis de collecter, au cours des décennies 1990 et 2000, des témoignages de discours et de comportements glottophobes. De son côté, Clerc Conan, travaillant sur les mêmes thématiques (notamment dans le domaine pédagogique en enseignement du français langue maternelle ou langue seconde), collectait également quantité de matériaux similaires. Ils sont regroupés dans ce livre avec ceux de Blanchet. Précisons que les deux coauteurs sont loin, comme ils l'énoncent (p. 8), d'avoir tout publié. On trouvera plutôt dans l'ouvrage une présentation par types de situations, de discours, de comportements, d'effets ressentis exprimés et de conséquences matérielles. La partie 2, la plus longue, classe des dizaines de « Témoignages de glottophobie vécue » (p. 13-51) en cinq situations-lieux (en matière d'éducation p. 13-32; d'emploi p. 32-37; de santé p. 38-39; de vie quotidienne p. 40-44; au sein des institutions p. 45-49) pour finir par quelques récits de résistance et d'émancipation (p. 49-51). Font suite à ces témoignages deux extraits de récits de vie (partie 3 p. 53-61). La partie 4 propose quant à elle plusieurs exemples de glottophobie institutionnalisée en France (p. 63-74).

De toutes ces tranches de vie, nos auteurs proposent de larges extraits, comme celui-ci utilisé en quatrième de couverture : « J'aimerais vous remercier pour votre intervention à France Culture que j'ai écoutée avec beaucoup d'attention, vous avez réussi à mettre le doigt sur un mal-être qui touche un grand nombre de personnes, toutes catégories sociales confondues [...] En vous remerciant encore une fois pour votre contribution à l'étude [de la glottophobie] et en vous encourageant à continuer... »

Tous sont touchants, certains sont poignants, révoltants et, parce qu'ils mettent justement le doigt sur une stratégie du dominant (le mépris de la langue de l'autre) pour faire taire le dominé et lui inculquer un sentiment de honte qui le pousse à occulter les mécanismes de sa domination, il apparaît d'autant plus pertinent de les révéler, de les exposer publiquement « à l'état brut ». Ainsi, la composante « témoignages », centrale dans cet ouvrage, loin d'être simple collection de propos singuliers, est à la fois droit de parole pour

3. L'ouvrage d'Éribon est quant à lui *Retours sur le retour à Reims*.

chaque individu et recueil d'arguments de défense pour tous. Elle apporte notamment un contrepoids à ceux qui nient l'existence même de cette forme de discrimination⁴. Dans cette perspective, si l'on ne peut qu'apprécier que Blanchet et Clerc Conan aient voulu donner la parole aux victimes, il est encore louable à ces deux chercheurs engagés de proposer plusieurs moyens (notamment juridiques et procéduraux) de se défendre. En effet, au-delà de la mise en lumière par l'illustration de la glottophobie, *Je n'ai plus osé ouvrir la bouche...* propose aussi des règlements, des textes juridiques (car il y en a, même si on les ignore souvent) qui offrent des remparts contre des discours et des comportements glottophobes. C'est l'objet de la partie 5 (« Ressources et arguments pour se défendre contre la glottophobie », p. 75-83), qui est suivie de deux annexes et d'une bibliographie.

Pour finir, parce que ce compte rendu paraît au Canada, je me permets d'indiquer le caractère strictement français de l'ouvrage. On peut le comprendre même si on le regrette un peu. Nos auteurs en ont au moins conscience et s'en expliquent (voir p. 11-12), ce qui n'est pas le cas de tout ouvrage sociolinguistique publié en France. Toutefois, ce recueil saura sans doute trouver un écho auprès des autres francophones, les Canadiens, les Africains et les autres qui, en tant que francophones minoritaires (tout autant chez eux qu'au sein de la francophonie) et locuteurs la plupart du temps plurilingues, sont particulièrement en butte à la glottophobie.

Laurence Arrighi

Références

- BLANCHET, Philippe (2016). *Discriminations : combattre la glottophobie*, Paris, Textuel.
- BOUDREAU, Annette (2016). *À l'ombre de la langue légitime*, Paris, Classiques Garnier.
- ÉRIBON, Didier (2009). *Retour à Reims*, Paris, Flammarion.
- ÉRIBON, Didier (2011). *Retours sur le retour à Reims*, Paris, Cartouche.
- HOGGART, Richard (1991). *33 Newport Street : autobiographie d'un intellectuel issu des classes populaires anglaises*, [traduit de l'anglais par Christine Grignon et Claude Grignon, Paris, Seuil.]

4. Voir par exemple, à l'occasion de cet épisode de l'actualité française où Mélenchon s'est moqué de l'accent du Sud de la France d'une journaliste, les réactions parfois virulentes de lecteurs qui rejettent l'existence de la notion et du fait de discrimination linguistique à la suite d'un article auquel a participé un collègue sociolinguiste : <http://www.lefigaro.fr/langue-francaise/expressions-francaises/2018/10/18/37003-20181018ARTFIG00099-mederic-gasquet-cyrus-l-imitation-de-l-accent-du-sud-par-jean-luc-melenchon-est-discriminatoire.php> (consulté le 21 décembre 2019).